



Servitude de passage sur impasse en indivision

Par **sgendrault_old**, le **06/09/2007** à **09:36**

Je souhaite acheter un terrain dont l'impasse qui y mène est une propriété privée en indivision. Tous les propriétaires actuels des maisons dont l'accès se fait par cette impasse sont copropriétaires de cette impasse. Comment faire pour obtenir ma servitude de passage.

NB: la personne qui doit nous vendre le terrain est également propriétaire d'une maison donnant sur cette impasse mais dans l'acte de propriété de sa maison il n'est pas précisé qu'il est également copropriétaire de l'impasse.

Par **Upsilon**, le **06/09/2007** à **12:22**

Bonjour !

Si le terrain que vous souhaitez acheté est dit " enclavé " c'est à dire que le seul chemin d'accès est cette impasse, alors il me semble que vous disposez d'une servitude légale de passage. Vous n'avez donc rien à faire !

Cordialement,

Upsilon.

Par **sgendrault_old**, le **06/09/2007 à 14:12**

merci de votre réponse.

Si l'on arrive à identifier tous les copropriétaires de l'impasse, que faut-il faire?

Par **Jurigaby**, le **06/09/2007 à 16:36**

Bonjour.

Effectivement, c'est un cas de servitude légale. Maintenant, vous devez quand même leur verser une indemnité (du moins me semble t'il).

Par **Upsilon**, le **06/09/2007 à 19:53**

Vous devriez consulter un notaire et lui demander s'il y a lieu de verser une indemnité dans le cas d'une servitude légale de passage.

Si la réponse est non, vous n'avez rien à faire, même pas à contacter les co propriétaires. Pour une question de courtoisie, je vous recommande tout de même de les informer de votre droit.

Cordialement,

Upsilon.